

MA/4	Restauration du lit mineur
Enjeux <i>(cf. § C.1.1)</i>	<p>Préserver et retrouver les bonnes conditions d'expression de la biodiversité des milieux aquatiques</p> <p>Favoriser les processus dynamiques dont dépendent les milieux aquatiques</p> <p>Redonner au cours d'eau de la bande rhénane et des Rieds un haut potentiel d'accueil pour la faune piscicole</p>
Objectifs visés <i>(cf. § C.1.1)</i>	<p>Augmenter la diversité du milieu physique des cours d'eau</p> <p>Restaurer une continuité écologique fonctionnelle</p> <p>Accroître dans le respect des exigences socio-économiques et de sécurité, la diversité du milieu physique des cours d'eau et de leur ripisylve</p> <p>Rétablir la continuité écologique des milieux aquatiques et les échanges d'eau entre les zones alluviales et les cours d'eau</p>
<p>Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés :</p> <p>32.60 : Rivières des étages planitaires à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i></p> <p>32.70 : Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.</p> <p>1163 : Chabot</p> <p>1096 : Lamproie de Planer</p> <p>1134 : Bouvière</p> <p>1131 : Blageon</p> <p>1149 : Loche de rivière</p> <p>1106 : Saumon atlantique</p> <p>1130 : Aspe</p> <p>1044 : Agrion de Mercure</p>	
<p>Résultats attendus pour les habitats et les espèces d'intérêt communautaire :</p> <p>Diversification des faciès d'écoulement (32.60 et 32.70)</p> <p>Diversification des niches écologiques pour la faune liée aux milieux aquatiques courants (poissons)</p>	
<p>Autres bénéfices écologiques :</p> <p>Amélioration de la fonctionnalité de l'hydrosystème et de la dynamique du cours d'eau</p> <p>Augmentation du linéaire de cours d'eau</p> <p>Limiter l'envasement du lit mineur</p> <p>Restauration d'un chenal d'étiage</p>	
<p>Contexte, description technique et recommandations :</p> <p>Le but de l'opération est de rechercher une adéquation entre le débit du cours d'eau, sa vitesse d'écoulement et sa section en travers.</p> <p>- (A) : mise en place de seuils rustiques <u>franchissables</u> ou de déflecteurs dans un cours d'eau à écoulement rapide, permettant de diversifier un lit mineur banalisé par des travaux de recalibrage ou de reprofilage.</p> <p>Les seuils rustiques doivent présenter une hauteur de chute inférieure à 25 cm ainsi qu'une échancrure d'au moins 60 cm de large en leur milieu (seuils discontinus), permettant aux poissons de nager dans une lame d'eau continue.</p> <p>Les déflecteurs doivent être installés dans des zones peu sensibles à l'érosion</p>	

- **(B)** : dans le cas de cours d'eau recalibrés pour lesquels la section du lit mineur est surdimensionnée par rapport à la section naturelle d'équilibre, le cours d'eau tend à réduire cette section en accumulant des sédiments au niveau de banquettes latérales. Celles-ci peuvent être stabilisées par des plantations d'hélophytes ou de ligneux afin de restaurer un chenal d'étiage

- **(C)** : dans le cas de cours d'eau recalibrés et reprofilés, mise en place en rives gauche et droite des banquettes constituées de géotextile biodégradable remplis de terre végétale afin de délimiter le chenal d'étiage, puis fixation des banquettes par des plantations de graminées et/ou d'hélophytes, ou par bouturage de saules

Cas **(B)** et **(C)** : s'assurer qu'il n'y ait pas d'augmentation du risque d'inondation dans les zones sensibles (cf. atlas des zones inondables)

Bonnes pratiques associées à l'action :

Limiter au maximum le risque de développement d'espèces invasives en choisissant un géotextile et de la terre végétale adaptés

- **(A)** : Utilisation de matériaux récupérés sur place (souches, pierres,...)

Franchissabilité de l'ouvrage, notamment pour la remontée des poissons

- **(B)** et **(C)** : choix d'espèces autochtones adaptées aux berges de cours d'eau

Références techniques et financières :

Coût variable en fonction de l'ampleur des travaux et du type d'intervention.

Indice de coûts liés aux matériaux nécessaires :

Natte de coco :	7 € HT / m ²
Ensemencement de graminées :	0,5 € HT / m ²
Plantation d'hélophytes :	5 € HT l'unité
Bouturage de saules :	1,6 € HT l'unité

NB : coûts approximatifs donnés à titre d'exemple

Moyens de mise en œuvre :

Agence de l'Eau Rhin Meuse : tout projet visant à maintenir, protéger ou améliorer le fonctionnement naturel des cours d'eau et des zones humides.

Collectivités territoriales

Syndicats de rivière

Conseil de mise en œuvre :

Evaluer préalablement la pertinence écologique de l'opération, sa faisabilité et sa réussite sur le site envisagé.

Si les travaux ont lieu en zone urbanisée, information et sensibilisation des riverains

Points de contrôle de la mise en œuvre de l'action :

Dresser un bref historique sur l'ancien profil du cours d'eau, avant travaux de recalibrage (comparaison de photographies aériennes, cartes anciennes...).

Comparaison des profils en long du cours d'eau, avant et après travaux

Indicateur d'évaluation de l'efficacité de l'action :

Degré d'envasement du lit mineur,

Maintien et développement de la végétation des banquettes,

Maintien du chenal d'étiage